

LUNDI  
20 JANVIER 2025

## VITRY ET SA RÉGION

11

## POLITIQUE

## Les professionnels de santé attirés par la cité bragarde

**SAINT-DIZIER** À l'occasion de ses vœux, le maire de Saint-Dizier, également président de l'agglomération, a pu se targuer d'avancées dans le domaine de la santé. Des médecins généralistes vont s'implanter, un spécialiste va arriver, et un pôle chirurgical devrait émerger.

Quentin Brière a mis au point une façon originale de présenter ses vœux : en trois actes. Premier acte, vœux à la presse, deuxième acte, vœux aux forces vives, troisième acte, vœux à la population sous forme de « galette bragarde ». Aux journalistes, les dossiers qui montrent que la ville de Saint-Dizier et l'agglomération se renouvent, aux élus, aux présidents et aux chefs d'entreprise, les belles images de bâtiments à venir et une occasion de se retrouver entre soi, aux habitants, les galettes des rois cuites par les boulangers de la ville : 800 parts distribuées l'année dernière, certainement plus le 25 janvier prochain.



« Nous avons accru l'attractivité de notre territoire en accompagnant la mise en place de maisons de santé »

Quentin Brière, maire

D'habitude la presse voit le verre à moitié vide, les élus le verre à moitié plein.

La rencontre avec les journalistes, lundi dernier, n'a pas dérogeé à la règle.

Par souci d'objectivité et sans épouser tous les sujets qui ont été abordés, on peut d'ores et déjà dégager quelques points positifs et quelques autres nettement plus problématiques.

Le maire et président de l'agglomération Quentin Brière a pu d'abord se targuer d'avancées dans



Des avancées dans le domaine de la santé ont été soulignées. Pixabay

le domaine de la santé. Le sujet préoccupe une population vieillissante, il se sait donc attendu au tournant.

Alors il a déroulé : « le nouveau zonage France Ruralités Revitalisation

de l'agglomération avec ses dispositifs d'exonération fiscale a accru l'attractivité de notre territoire pour les professionnels de santé. Nous y avons contribué en accompagnant la mise en place de maisons de santé

dans des locaux appartenant notamment à l'OPH et à Plurial Novilia ».

Résultat, entre 2025 et 2026, trois internes devenus médecins généralistes vont s'implanter définitive-

## A SAVOIR

• **Tout autre sujet**, même s'il concerne aussi le monde rural, le succès de la Guinguette mobile qui depuis deux ans l'été anime les soirées dans les communes de l'agglomération : « La guinguette a fait ses preuves en 2024 avec 53 soirées et 11 000 habitants concernés. Les maires et les comités des fêtes ont joué le jeu et pu bénéficier des retombées » s'enthousiasme Quentin Brière. • **L'initiative** a été couronnée du prix « Territoria Or » décerné par l'Observatoire de l'innovation publique, autre raison de se réjouir.

ment dans la maison de santé du Vert-Bois qui gagnera 150 mètres carrés au passage. Et dans celle du centre-ville, 200 mètres carrés inoccupés vont trouver preneur avec l'arrivée d'un spécialiste.

## DÉPLOIEMENT DE LA TÉLÉ-MÉDECINE

En plus, le déploiement de cabinets de télé-médecine se poursuit : en 2024 deux ont ouvert, un dans la commune de Villers-en-Lieu, l'autre dans la résidence pour personnes âgées Ambroise-Croizat mais accessible également au public.

À Wassy, des médecins salariés par le département pourraient venir exercer.

Au niveau hospitalier, Quentin Brière prévoit l'émergence en 2025 d'un « nouveau pôle chirurgical » où travailleront côte à côte chirurgiens libéraux de la clinique et chirurgiens du service public, « réconciliés sous l'égide de l'Agence régionale de santé (ARS) et du maire » après les forts tirages qu'on a connus l'année dernière.

Cerise sur le gâteau, le centre André-Breton vient de récupérer son habilitation perdue en 2021. ■

## Commerce et démographie causent des soucis

Si le maire de Saint-Dizier a parlé des forces de sa ville à l'occasion de ses vœux. Tout n'est pas or pour autant dans la cité bragarde et dans son agglomération.

Trois sujets entre autres rendent soucieux le maire-président et alertent son opposition. D'abord, le commerce de centre-ville.

Selon les dernières estimations, un peu plus de 16 % des cellules seraient vides, un taux comparable à celui que la municipalité avait rendu public en décembre 2022, ce qui questionne sur l'efficacité des politiques de soutien mises en place depuis lors. Tellement que le maire annonce désormais son intention de constituer une foncière commerciale pour acquérir des

cellules et les commercialiser.

Ensuite, la démographie. L'année dernière, Quentin Brière s'était félicité d'un léger mieux le qualifiant de « signal positif faible ». Le soufflé est retombé cette année, la population passant de justesse en dessous des 23 000 habitants, « une tendance démographique lourde » botte en touche le maire pour s'en dédouaner.

Et surtout, il y a le temps qui commence à manquer à 15 mois des élections. « Comme jeune maire, j'ai découvert qu'il était incompressible » soupire Quentin Brière qui sait bien que tout ce à quoi il rêve ne pourra pas être fait d'ici là.

## « LE MAILLAGE EN CAMÉRAS A PERMIS DE SUIVRE LES MALFAITEURS EN DIRECT »

Autre raison d'être satisfait selon Quentin Brière, le maire de Saint-Dizier et président de l'agglomération : la sécurité. Il s'appuie pour cela sur un fait divers récent au cours duquel trois cambrioleurs ont attaqué une agence Orange au centre de Saint-Dizier : « Le maillage intercommunal en caméras a permis à notre centre de supervision urbaine de suivre les malfaiteurs en direct, de filmer leurs visages et de les voir changer de voiture, ce qui a permis leur interpellation ultérieure au péage de Bourg-en-Bresse ». Cet événement lui permet de démontrer l'efficacité du Territoire de sécurité urbain et rural dont il a été l'ardent défenseur d'autant que, annonce-t-il, « la Région va adhérer au syndicat mixte pour assurer les frais de fonctionnement de ce réseau de vidéosurveillance territorial ».

Extrait du Journal L'Union - Lundi 20 Janvier Page 1017

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)